



**GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE  
DÉVELOPPEMENT**

Langue : FRANCAIS

Original : Français

## **PROJET : PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE HUIT CENTRES SECONDAIRES ET DES ZONES RURALES ENVIRONNANTES**

**PAYS : TCHAD**

### **RAPPORT D'ÉVALUATION**

*Date : Juin 2012*

<p>Equipe d'évaluation</p>	<p><b>Chef d'équipe</b> : HORUGAVYE Patrice, Socio-économiste, OWAS.1</p> <p><b>Membres de l'équipe :</b>            SY Amadou Baba, Ingénieur Eau et Assainissement, Consultant            KINANE Modeste, Environnementaliste, ONEC.3            BARA Sylvie : Expert en Genre, OWAS.1            TILENGAR DIGUEMBA Chargé des acquisitions, ORPF.1/TDFO            FOLLY Akouété : Analyste financier, Consultant            MAOULOUD Sidick Ousmane, Expert en gestion financière, ORPF.2/TDFO</p> <p><b>Chef de Division</b> : BA Kéba, Fonctionnaire en charge, OWAS.1</p> <p>Directeur pour le secteur : JALLOW SERING, OWAS/FAE            Directeur régional : KANGA Marlène, ORCE</p>
<p>Révision par les pairs</p>	<p>M'BAYE El Hadj, Ingénieur Principal Eau et assainissement            OSSETTE Jean Michel, Spécialiste en Chef gestion ressources en Eau            BENSASSI BELGACEM, Ingénieur Principal Eau et assainissement            TRAORE IBRAHIMA, Ingénieur eau et Assainissement, Consultant            KAMOUN Habib, Analyste financier, Consultant</p>

---

## TABLE DES MATIÈRES

I – Orientation stratégique et justification .....	1
1.1. Liens entre le projet, la stratégie et les objectifs pays .....	1
1.2. Justification de l'intervention de la Banque .....	1
1.3. Coordination de l'aide .....	2
II – Description du projet .....	3
2.1. Composantes du projet .....	3
2.2. Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées .....	3
2.3. Type de projet.....	4
2.4. Coût du projet et dispositifs de financement .....	4
2.5. Zone et bénéficiaires visés par le projet .....	6
2.6. Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet .....	6
2.7. Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet.....	7
2.8. Principaux indicateurs de performance .....	7
III – Faisabilité du projet.....	8
3.1. Performance économique et financière .....	8
3.2. Impact environnemental et social.....	9
IV –Exécution .....	10
4.1. Dispositions d'exécution .....	10
4.2. Suivi .....	102
4.3. Gouvernance.....	13
4.4. Soutenabilité.....	13
4.5. Gestion des risques.....	13
4.6. Développement des connaissances.....	14
V – Cadre Juridique.....	14
5.1. Instrument légal.....	15
5.2. Conditions associées à l'intervention de la Banque .....	15
5.3. Conformité avec les politiques de la Banque .....	15
VI – Recommandation .....	15
Appendice I. Indicateurs socio-économiques comparatifs du pays.....	
Appendice II. Tableau du portefeuille de la BAD dans le pays .....	
Appendice III. Principaux projets connexes financés par la Banque et d'autres partenaires au développement du pays .....	
Appendice IV. Carte de la zone du projet.....	

## **EQUIVALENCES MONETAIRES**

(Mars 2012)

1 UC = 759,270 FCFA

1 UC = 1,1575 EUR

1 UC = 1,55602 USD

## **ANNEE FISCALE**

1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre

## **POIDS ET MESURES**

ml = mètre linéaire

m<sup>3</sup> = mètre cube

l/j/hab = litre par jour par habitant

## **Sigles et abréviations**

AEP	:	Alimentation en Eau Potable
AFD	:	Agence Française de Développement.
AUE	:	Association Usagers d'Eau
BADEA	:	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique.
BID	:	Banque Islamique de Développement
CCAG	:	Cellule de Conseils et d'Appui à la Gestion
CGPE	:	Comité de Gestion de Point d'Eau.
CTD	:	Collectivités Territoriales Décentralisées.
DAAFM	:	Direction des Affaires Administratives, Financières et du Matériel
DGHA	:	Direction Générale de l'Hydraulique et de l'Assainissement
DHUA	:	Direction de l'Hydraulique Urbaine et de l'Assainissement
DHV	:	Direction de l'Hydraulique Villageoise
DSEOH	:	Direction du Suivi de l'Exploitation des Ouvrages Hydrauliques
DSPAR	:	Document de Stratégie Pays Axé sur les Résultats
DREM	:	Direction des Ressources en Eau et de la Météorologie.
FED	:	Fonds Européen de Développement.
FEF	:	Fonds pour les Etats Fragiles
MHUR	:	Ministère de l'Hydraulique Urbaine et Rurale.
MSP	:	Ministère de la Santé Publique
PEM	:	Point d'Eau Moderne
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PMH	:	Pompe à Motricité Humaine.
PNEAR	:	Programme National Eau et Assainissement en Milieu Rural
SDEA	:	Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement.
SNRP	:	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté.
STE	:	Société Tchadienne d'Eau.

## Fiche de projet

**EMPRUNTEUR :** REPUBLIQUE DU TCHAD

**ORGANE D'EXECUTION :** MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE URBAINE ET RURALE

### Plan de financement

Source	Montant (millions UC)	Instrument
FAD	10,71	Prêt projet
FAD	6,90	Don projet
Fonds Fiduciaire RWSSI	2,59	Don projet
GOUVERNEMENT	2,22	
Bénéficiaires	0,16	
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>22,58</b>	

### Importantes informations financières de la BAD

Monnaie du prêt	UC
Type d'intérêt	NA
Marge du taux d'intérêt	NA
Commission d'engagement	0,50% du montant non décaissé commençant à courir 60 jours après la signature de l'accord de prêt
Commission de service	0,75% par an du montant décaissé et non remboursé.
échéances	Tous les 6 mois de la 11 <sup>e</sup> à la 50 <sup>e</sup> année pour la partie Prêt
Différé d'amortissement	10 ans pour la partie prêt
TRE (scénario de base)	20,54% ; VAN= 10,932 milliards FCFA)

### Durée- principales étapes (attendues)

Approbation de la note conceptuelle	Février, 2012
Approbation du projet	Juillet, 2012
Entrée en vigueur	janvier, 2013
Dernier décaissement	Décembre, 2017
Achèvement	Décembre, 2017
Dernier remboursement	Décembre 2062.

## Résumé du projet

1. Le Projet d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de huit centres secondaires et des zones rurales environnantes s'inscrit dans la continuité du Programme d'Alimentation en Eau potable et d'Assainissement en milieu rural (PNEAR) en cours. Il découle des études de quinze centres secondaires financées par la Banque. Il est conforme à la stratégie du Gouvernement pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), au DSPAR 2010-2014 et enfin au plan d'actions 2010-2015 du Gouvernement découlant du Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA 2003-2020). Il couvre les quatre régions de la Tandjilé, du Mayo Kebbi Est, du Mayo Kébbi Ouest et du Mandoul. Les réalisations du projet permettront d'atteindre en 2017, au niveau des zones ciblées, des taux d'accès respectivement de 60% pour l'eau potable (contre 32% en 2011) et de 30% pour l'assainissement (contre 11% en 2011). Le taux moyen de prévalence des maladies d'origine hydrique baissera de 23% à 16% durant cette période. Le projet s'exécutera sur une durée de 5 ans. Il sera financé sur les ressources du FAD, du Fonds fiduciaire RWSSI et les contributions du Gouvernement et des bénéficiaires pour un montant total de 22,58 millions d'UC.
2. Le projet assurera à 802 000 personnes additionnelles un accès à l'eau potable (30l/j/hab.) et à environ 154 000 personnes un accès à des services d'assainissement adéquats. Il permettra également de renforcer les capacités des Ministères de l'Hydraulique Urbaine et Rurale (MHUR), de la Santé Publique (MSP) et des principaux intervenants dans le secteur. L'implication des opérateurs privés de même que la participation des femmes et des ONG dans l'exécution des travaux et des campagnes de sensibilisation, permettront de renforcer leur savoir-faire et d'accroître leurs revenus financiers avec la création de 800 emplois temporaires au cours de l'exécution et de 474 emplois permanents dont 52% pour les femmes.
3. L'accroissement de la demande en eau potable et en services d'assainissement liée à l'extension des centres secondaires n'a pas été accompagné par le renforcement des réseaux existants et par la promotion de l'assainissement collectif et individuel. Les populations concernées sont obligées de recourir aux sources d'eau polluées. Sur le plan sanitaire, la consommation des eaux polluées, le rejet des eaux usées et des déchets solides et la défécation dans la nature sont à la base de la prolifération des maladies d'origine hydrique observées dans les régions ciblées. L'approvisionnement en eau potable et l'accès aux services d'assainissement sont donc devenus prioritaires pour ces centres, véritables pôles de développement des régions dont ils sont les chefs-lieux et pour les villages à forte concentration de populations. Par ailleurs, sur la base de l'évaluation de la mise en œuvre du SDEA et compte tenu de la nécessité de consolider les acquis du PNEAR, le Gouvernement a recommandé l'extension de l'intervention de la Banque dans les zones rurales du PNEAR.
4. La Banque présente l'avantage d'avoir financé les études de base et d'avoir réalisé l'inventaire des ouvrages hydrauliques et d'assainissement dans les zones rurales du Sud. Elle dispose d'une bonne expérience dans la conduite des projets d'eau potable et d'assainissement au Tchad, à travers le PNEAR dont les leçons ont été tirées pour une meilleure conception du présent projet.
5. La gestion des connaissances se fera à travers le volet « suivi-évaluation ». Les résultats des relevés piézométriques, les données de suivi de la qualité des eaux, la base de données du MHUR régulièrement mise à jour, la gestion diversifiée des systèmes d'AEPA fourniront une base de connaissances appréciables sur les ressources en eau, le niveau de desserte, l'état des équipements hydrauliques et le mode de gestion des infrastructures, permettant ainsi une bonne préparation des opérations futures.

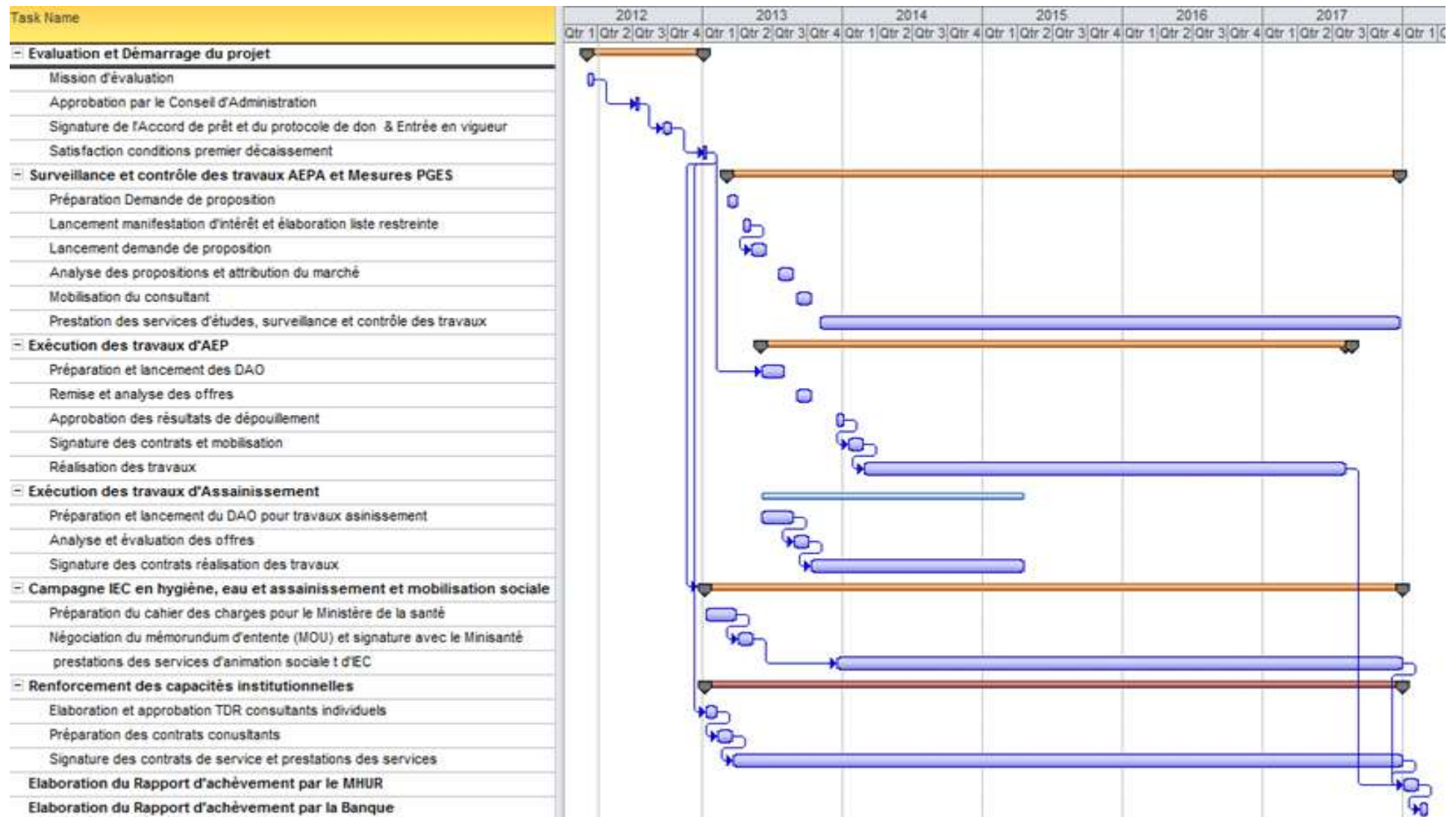
**Nom du pays et du projet :** Tchad - PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE HUIT CENTRES SECONDAIRES ET DES ZONES RURALES ENVIRONNANTES

**But du projet :** Le but du projet est d'améliorer les conditions de vie des populations des centres secondaires et des zones rurales environnantes par l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à un système d'assainissement amélioré.

Chaîne des resultants		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYEN DE VERIFICATION	RISQUES / MESURES D'ATTENUATION
		Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (Fin du projet en 2017)		
IMPACT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la santé des populations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de prévalence maladies hydriques et de manque d'hygiène</li> <li>Taux de mortalité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de prévalence maladies hydriques et de manque d'hygiène : 23% en 2010</li> <li>Taux de mortalité infantile : 102 pour 1000 en 2010</li> <li>Taux de mortalité maternelle estimée à 1200 pour 100000 naissances vivantes en 2010</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de prévalence maladies hydriques et de manque d'hygiène : 16%</li> <li>Taux de mortalité infantile:34 pour 1000</li> <li>Taux de mortalité maternelle passe à 500/100 000 naissances en 2017</li> </ul>	INSED Ministère Santé Publique Ministère Economie et Finances	<u>Hypothèse</u> Poursuite de la mise en œuvre des autres programmes de développement du Gouvernement
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la zone du projet</li> <li>Renforcement des capacités</li> </ul>	Taux accès eau potable et pop. desservie <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux d'accès à l'assainissement et population desservie</li> <li>Nombre d'emploi permanents créés</li> <li>Nombres de personnes formés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux d'accès à l'eau 32% pour (2011), 30 l/j/h pour 340000 hab.</li> <li>Taux d'accès assainissement adéquat: 11% (en 2011)</li> <li>60 emplois (2011) dans les AEP existants</li> <li>Nombres personnes formées par PNEAR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux d'accès à l'eau: 60% (30l/j/hab.) pour 802000 hab.</li> <li>Taux d'accès à assainissement : 30% en 2017 et 154.000 hab.</li> <li>474 emplois fixes dont 52% pour les femmes</li> <li>20 Cadres du MHUR, 8AUE, 710 CGPE, 500 enseignants</li> </ul>		
PRODUITS	<b>Composante A: Infrastructures AEPA</b> 1. Réalisation des systèmes AEP 2. Stations de déférisation 3. Construction des systèmes d'assainissement	1.1 Nombre d'ouvrages hydrauliques réalisés 2.1 Nombre stations de déférisation construite, 3.1 Nombre de latrines, collectives et familiales, de bacs à ordures et de dépotoirs.	1.1) 8AEP, 15foragesmotorisés fonctionnels, 9 châteaux d'eau, 81413 ml de conduites, 856 forages PMH 2.1) 0 station de déférisation 3.1)512 blocs de latrines dans les édifices publics, 24 bacs ordures.	<b>Horizon 2017</b> 1.1)29 (+14) forages réalisés équipés : 1556(+700 forages) PMH, 22 (+13) châteaux, 185123 ml (+103710 ml) de conduites, 195 BF, 600 BP posés 2.1) 2 stations de déférisation construites 3.1)1228 (+716) latrines, 408 fosses septiques, 310 puisards et 5000 dalles ,70 bacs et 8 ha et clôture de 3168 ml 4.1) 50 piézomètres distant de 50km,	MHUR; Rapport d'activités du projet Système de suivi évaluation	<b>Risque :</b> Faible capacité du DGHA /MHUR à assurer la maîtrise d'œuvre <b>Mesures de mitigation:</b> -Recrutement d'un Ingénieur Conseil - formation des cadres de la DGHA et équipements <b>Risque :</b> Lenteur et lourdeur du processus de passation des marchés

	4. Réseau piézométrique de surveillance des nappes	4.1 Nombre de piézomètres installés et suivis	4.1)0 Piézomètre installé dans la Tandjilé	couvrant 350 Km2 sur 17600 Km2	<p><u>Mesures de mitigation:</u> -Recrutement d'un expert en acquisition -renforcement des capacités des COJO</p> <p><u>Risque</u> Retard dans le versement de la contrepartie nationale</p> <p><u>Mesure de mitigation :</u> Suivi de la programmation budgétaire et renforcement du dialogue avec le pays</p>
	<p><b>Composante B: Renforcement de capacités</b></p> <p>1. Mobilisation sociale et IEC</p> <p>2. Appui institutionnel</p> <p>2.1 Formations cadres de MHUR, MSP, AUE, CCAG, CELIAF</p> <p>2.2. Acquisition d'équipements informatiques et bureautiques</p> <p><b>Composante C: Gestion du projet</b></p> <p>Coordination générale des activités</p> <p>Sui évaluation</p> <p>Audit des comptes du projet :</p> <p><u>Ressources</u> (MUC):</p> <p>Composante A : 19,85 Composante B : 1,19 Composante C : 1,54</p>	<p>1.1) Nombre de villages sensibilisés</p> <p>1.2) Nombre de villages touchés par l'IEC sur les latrines familiales réalisées</p> <p>2.1 1) Nbre de Cadres du MHUR, MSP, AUE, CCAG, conseillers communaux CELIAF formés, Artisans, plombiers, maçons enseignants formés;</p> <p>2.1.2. Nbre de relais formés</p> <p>2.2.1) quantité de Matériels informatiques et bureautiques</p> <p>-Programme de travail – budget annuel</p> <p>-Rapports de suivi d'activités trimestriels</p> <p>- Etats financiers annuels</p> <p>- Audit annuel</p>	<p>1.1)3 100 villages sensibilisés et 4878 membres CGPE formés</p> <p>1.2) 130 villages sensibilisés et 52000 personnes optent pour l'utilisation des latrines</p> <p>2.1.1) 6 AUE, 44 artisans, 6 plombiers, 120 maçons, 210 enseignants, 0 conseillers communaux</p> <p>2.1.2) 130 relais formés</p>	<p>1.1)3810 (+710 villages), 8 centres secondaires sensibilisés,9138membres CGPE et AUE dont 33% de femmes</p> <p>1.2) 844 (+714 villages centres secondaires) sensibilisés pour l'utilisation des latrines</p> <p>2.1.1)20 cadres, AUE, 1523 CGPE, 114 artisans, 40 conseillers communaux, 50 Plombiers, 470 maçons et 710 enseignants formés et recyclés,</p> <p>2.1.2)500 (+370)relais formés dont 9 membres CELIAF</p> <p>2.2.1) 15ordinateurs et équipements connexes</p> <p>- Un programme annuel de travail budget approuvé et réalisé.</p> <p>-Un rapport trimestriel d'activités</p> <p>-Etats financiers élaborés selon les normes requises</p> <p>-Audit annuel réalisé dans le temps requis et approuvé par la Banque</p>	<p><u>Risques</u></p> <p>-Inefficacité du système d'entretien et de maintenance</p> <p><u>Mesures d'atténuation</u></p> <p>- Mobilisation sociale et IEC</p> <p>-Renforcement des capacités des AUE CGPE et CCAG</p>

## Calendrier d'exécution du projet





# **Rapport et recommandation de la Direction du Groupe de la Banque au Conseil d'Administration pour un Projet d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement dans huit Centres Secondaires et dans les Zones Rurales Environnantes**

La direction soumet le présent rapport et sa recommandation concernant une proposition de prêt FAD de 10,71 millions d'UC, de Don FAD de 6,90 millions d'UC et de don RWSSI de 3 millions d'euros à la République du Tchad pour le financement du projet d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement dans huit Centres Secondaires et dans les Zones Rurales Environnantes des Régions de la Tandjilé, du Mayo Kébbi-Ouest, du Mayo Kébbi-Est et du Mandoul.

## **I – ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION**

### **1.1 Liens entre le projet, la stratégie et les objectifs**

1.1.1 Le présent projet d'Alimentation en eau potable et d'Assainissement s'inscrit en droite ligne des objectifs du Gouvernement dans le cadre de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à savoir porter le taux d'accès à l'eau potable de 51 % à 60% en 2015 et le taux d'accès à l'assainissement de 11% à 35%. L'engagement du Gouvernement à améliorer les conditions de vie de la population, notamment en milieu rural, s'est traduit par l'inscription du développement des infrastructures d'eau et d'assainissement au titre des priorités du quatrième axe de sa Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté, deuxième génération (SNRP 2) pour la période 2008-2011. Si le Gouvernement a entamé l'élaboration de sa nouvelle stratégie de développement pour la période 2012-2015, sa vision à long terme du secteur s'appuie sur le Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA) élaboré pour la période 2003-2020 et qui a servi de cadre de référence pour les deux précédentes SNRP (SNRP I et II). De plus, la volonté du Gouvernement de consolider les actions menées dans ce secteur se traduit par l'élaboration plus récente du plan d'actions prioritaires pour le secteur couvrant la période 2010-2015. En outre, le présent projet prend ancrage dans le second pilier de la stratégie d'intervention de la Banque au Tchad, 2010-2014, qui place au nombre de ses priorités l'amélioration de l'accès des populations aux services de base à travers le développement des infrastructures communautaires d'eau, d'électricité et de télécommunication.

1.1.2 En exécution du plan d'actions 2010-2015, le Gouvernement envisage de réaliser 4889 points d'eau, 452 mini réseaux d'AEP, 1 000 000 latrines institutionnelles et communautaires et de vulgariser les latrines familiales dans les villes et villages. Le besoin de financement pour atteindre ces objectifs s'élève à 700 milliards de FCFA. La présente contribution de la Banque, arrêtée à 20,20 millions d'UC, soit environ 15,338 milliards de FCFA, permettra : (i) la réalisation des infrastructures d'AEPA durables (714 forages dont 14 avec réseaux de distribution et 5716 latrines) et le renforcement des capacités des intervenants; (ii) l'appropriation du projet par les bénéficiaires ; (iii) la pérennisation du service d'AEPA par une meilleure organisation des communautés.

### **1.2. Justification de l'intervention de la Banque**

1.2.1 A ce jour, le Tchad est loin d'atteindre les objectifs fixés dans le SDEA et dans le plan d'actions prioritaires, malgré l'intervention de la Banque et d'autres Bailleurs de Fonds. En effet, au niveau national, le taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement est respectivement de 51% et de 11%. Ces moyennes cachent d'importantes disparités au niveau des régions. L'intervention de la Banque est d'abord justifiée par l'ampleur des besoins. Les régions visées

sont parmi les plus pauvres avec un taux de pauvreté de plus de 70% et les moins pourvues en services d'eau potable et d'assainissement. Le taux d'accès à l'eau est de 30% dans le Mayo Kebbi Ouest, 37% dans le Mayo kebbi Est et de 56% dans la Tandjilé, zones de concentration du projet en cours. Le taux d'accès à l'assainissement est estimé à 11%.

1.2.2 Le présent projet s'inscrit dans la continuité du PNEAR dont il va consolider et amplifier les acquis. Le PNEAR a permis de desservir 340.000 personnes en eau potable et 110.000 personnes en services d'assainissement. Son taux d'exécution physique est actuellement de 90 % pour un taux d'exécution financière de 77%. Il sera clôturé le 30 novembre 2012.

1.2.3 En outre, l'intervention de la Banque se justifie par sa parfaite maîtrise du secteur au Tchad pour avoir déjà financé: (i) les études de faisabilité du projet d'AEPA des centres secondaires dont découle le présent projet ; (ii) l'inventaire des ouvrages hydrauliques dans les régions des Logon et du moyen Chari, proche de la zone du projet. Enfin, la Banque a acquis une bonne expérience dans la mise en œuvre, depuis quelques années, des programmes RWSSI.

### 1.3 Coordination de l'aide

1.3.1 Au Tchad, la coordination de l'aide, devenue une réalité active, est assurée par le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération internationale qui joue le rôle d'interface entre le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). La Banque, Chef de file du comité des PTF, participe activement aux travaux du groupe thématique « Eau et Assainissement » à travers des réunions trimestrielles.

1.3.2 Le financement du secteur AEPA est essentiellement assuré par les bailleurs de fonds extérieurs. Les fonds nationaux alloués au financement du secteur restent insuffisants au regard de l'ampleur des défis à relever dans ce secteur. Les bailleurs de fonds actifs, présentés dans le tableau ci-dessous, ont consenti, au cours des 10 dernières années, des concours pour environ 240,36 millions d'UC. Avec ce projet, la Banque deviendra l'un des trois principaux bailleurs de fonds du secteur. Il convient de noter l'engagement du Tchad, pris à Marseille, en guise de soutien à la coopération internationale, à contribuer pour un million de dollars US au fonds fiduciaire pour la Facilité Africaine de l'Eau.

Secteur ou sous-secteur*	Importance		
	PIB	Exportations	Main-d'œuvre
Eau potable et assainissement	NA	NA	
Parties prenantes – Dépenses publiques annuelles (moyenne) 1999- 2011			
Gouvernement <sup>1</sup>	Bailleurs de fonds	AFD	41,8 %
50 millions UC	315 millions UC	UE	42,10 %
		BAD	4,6 %
		BADEA	0,81%
		KFW	1,5%
		BID	0,93%
		UNICEF	1,38%
		Fonds Koweïtien	1,52%
13,6%	86,4%	Banque mondiale	5,3%

<sup>1</sup>Il s'agit de la contribution du Gouvernement gérée par le Ministère de l'Hydraulique

Niveau de la coordination de l'aide	
Existence de groupes de travail thématiques	oui
Existence d'un programme sectoriel global	oui
Rôle de la BAD dans la coordination de l'aide	Présidence du CPTF

## II – DESCRIPTION DU PROJET

### 2.1 Composantes du projet

Le projet est articulé autour de trois composantes : **Composante A** : Développement des Infrastructures d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement durables ; **Composante B** : Renforcement des capacités ; **Composante C** : Gestion du projet. Les activités y relatives sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau 2.1 : Composantes du projet

	Composante	Description des composantes
<b>A</b>	<b>Développement Infrastructures d'AEPA</b> (coût : 19,85 millions UC)	<p><b>(i) Travaux AEP:</b> Construction de 714 forages dont 700 PMH., 8 stations de pompage, 12 châteaux d'eau dont 10 métalliques, 103710 ml de conduites, 195 Bornes Fontaines (BF), 600 Branchements Privés (BP), 2 stations de déférisation.</p> <p><b>(ii) Travaux d'assainissement :</b> Construction de : 716 latrines à fosses ventilées dont 300 latrines dans écoles et centres de santé en milieu rural, 5000 dalles pour latrines familiales, 210 puisards, 70 bacs à ordures, 8 dépotoirs aménagés ; acquisition de: 495 kits de collecte d'ordures, 45 charrettes, 45 animaux de traction ;</p> <p><b>(iii) Etude, contrôle et surveillance des travaux</b></p> <p><b>(iv) Etude et mise en place d'un réseau piézométrique de surveillance des nappes</b></p> <p><b>(v) Suivi du PGES, du niveau des nappes et la qualité des eaux</b></p>
<b>B</b>	<b>Renforcement de capacités</b> (Coût : 1,19 millions UC)	<p><b>(i) Campagne IEC :</b> campagnes de sensibilisation pour un changement de comportement (CCC) destinées aux maîtres d'écoles, aux associations de femmes, aux conseillers communaux et aux populations urbaines et rurales sur divers thèmes.</p> <p><b>(ii) Mobilisation sociale pour la gestion des ouvrages et leur durabilité :</b> Mise en place et/ou renforcement de : 8 AUE, 710 CGPE,</p> <p><b>(iii) Appui institutionnel aux différents acteurs du secteur :</b> L'appui se concentrera sur : (i) le MHUR en maîtrise d'ouvrage; (ii) les mairies (formation des conseillers municipaux, des comités d'assainissement des quartiers) ; (iii) les CCAG (formation des gestionnaires des AUE en comptabilité et en gestion financière); (iv) les AUE de chaque ville (formation des techniciens de maintenance des réseaux, de 50 Plombiers, 16 releveurs de compteurs, 350 artisans maçons, 70 artisans réparateurs des pompes manuelles, 710 caissiers) ; (v) les associations féminines (formation et équipement) ; (vi) appui matériel (matériel informatique) à chacune des entités ciblées; acquisition de Kits de matériel de laboratoires, de Kits d'analyses d'eau, de GPS, de sondes piézométriques, de matériel informatique (ordinateurs, imprimantes, photocopieurs) et de groupes électrogènes pour les antennes/ délégations régionales</p>
<b>C</b>	<b>Gestion du projet</b> (Coût : 1,54 millions UC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination générale des activités du projet,</li> <li>• Audit des comptes du projet et Suivi évaluation</li> </ul>

### 2.2. Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées

2.2.1 Au Tchad, les systèmes d'alimentation en eau, au nombre de quatre, sont fonction de la taille, de la nature des populations à desservir et de la demande : (i) les forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) ; (ii) les puits à grands diamètres ; (iii) les mini AEP pour des villages de 1200 à 3000 habitants; (iv) les réseaux d'AEP pour les centres secondaires. Sur les quatre, à l'exception des puits à grands diamètres inadaptés, trois ont été retenus suite à une analyse comparative de ces systèmes, de la demande des populations concernées et de la

politique du Gouvernement en matière de construction d'ouvrages d'AEP. Par ailleurs, les systèmes (i), (iii) et (iv) retenus offrent les avantages suivants : 1) le système (i), de conception simple et d'entretien facile, s'adapte bien aux conditions des populations de la zone du projet ; (2) les systèmes (iii) et (iv) permettent de fournir des quantités d'eau plus importantes mais aussi de rapprocher davantage les points de distribution d'eau des consommateurs à travers les bornes fontaines et les branchements privés (couverture d'un cercle de rayon inférieur ou égal à 300 m). Les équipements qui seront utilisés et la qualité de l'eau qui sera fournie seront conformes aux normes internationales en la matière.

2.2.2 L'assainissement autonome a été retenu au lieu de l'assainissement collectif. Pour les eaux usées, les options considérées concernent le choix entre les latrines à fosses ventilées (latrines VIP) et les toilettes à chasse d'eau manuelle (TCM). Les latrines VIP ont été préférées aux TCM qui consomment des quantités d'eau plus importantes et nécessitent pour leur bon fonctionnement, des branchements privés. Compte tenu du plan ambitieux de construction de latrines prévues par le Gouvernement (1.000.000 latrines à l'horizon 2015), l'option de financement partiel des latrines familiales (fourniture de dalles) a été retenue sur le moyen terme en attendant l'effet catalytique de l'IEC en matière d'hygiène, de construction et d'entretien de latrines familiales. Le tableau ci-dessous présente les alternatives non retenues.

*Tableau 2.2 : Solutions de substitution envisagées et causes du rejet*

<b>Autre solution technique étudiée</b>	<b>Brève description</b>	<b>Causes du rejet</b>
AEP : Postes d'eau autonomes	Construction postes d'eau autonomes dans les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés de gestion d'un système isolé</li> <li>• Charges récurrentes élevées (carburant, pièces de rechange)</li> </ul>
Gestion des eaux usées domestiques Dans les centres secondaires	Construction d'égouts classiques ou d'égouts à faible diamètre	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faible production d'effluents domestiques pour les égouts classiques,</li> <li>▪ L'auto curage n'est pas assuré et le coût d'investissement par habitant élevé.</li> </ul>
Assainissement en milieu rural	Construction des toilettes à chasse d'eau manuelle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ investissement initial plus coûteux</li> <li>▪ importante consommation d'eau souvent inexistante.</li> </ul>

### **2.3. Type de projet**

La présente opération est un projet autonome sous forme de prêt et de don. L'appui budgétaire sectoriel n'a pas été jugé approprié. En effet, outre la faiblesse des systèmes nationaux de passation des marchés, de gestion budgétaire et financière, le pays n'a pas de programme avec le Fonds Monétaire International. La Banque poursuivra son appui à la révision du code des marchés publics, aux réformes budgétaires et à l'amélioration du système d'information statistique.

### **2.4. Coût et dispositifs de financement du projet**

2.4.1 Le coût global hors taxe du projet est de 22,58 millions d'UC dont 58,7% en devises et 41,3 % en monnaie locale. Le FAD contribue au financement du projet à hauteur de 17,61 millions d'UC (dont 10,71 millions d'UC sous forme de prêt), soit environ 78,0 % du coût total. Le Fonds RWSSI contribue sous forme de don à hauteur de 2,59 millions d'UC (11,5% ). Le Gouvernement participera à hauteur de 2,22 millions d'UC et les bénéficiaires pour 0,16 million d'UC. Ces coûts, définis sur la base d'études techniques et des marchés similaires récents financés par d'autres bailleurs de fonds, incluent une provision de 5% pour les imprévus physiques et une provision de 3% l'an pour la hausse des prix.

Tableau 2.1 : Coût du projet par composante

COMPOSANTES	Milliards FCFA			Millions UC		
	ML	Devises	Total	ML	Devises	Total
COMPOSANTE A	4,65	10,42	15,07	6,13	13,72	19,85
COMPOSANTE B	0,64	0,27	0,91	0,84	0,35	1,19
COMPOSANTE C	0,85	0,31	1,16	1,12	0,42	1,54
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>6,14</b>	<b>11,00</b>	<b>17,14</b>	<b>8,09</b>	<b>14,49</b>	<b>22,58</b>

Tableau 2.2 : Coût du projet par catégorie de dépenses

CATEGORIE DE DEPENSES	Milliards FCFA			Millions UC		
	ML	Devises	Total	ML	Devises	Total
TRAVAUX	2,76	7,97	<b>10,73</b>	3,63	10,50	<b>14,13</b>
BIENS	0,72	2,21	<b>2,93</b>	0,95	2,91	<b>3,86</b>
SERVICES	1,93	0,65	<b>2,58</b>	2,54	0,85	<b>3,39</b>
FONCTIONNEMENT	0,73	0,17	<b>0,90</b>	0,97	0,22	<b>1,19</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6,14</b>	<b>11,00</b>	<b>17,14</b>	<b>8,09</b>	<b>14,49</b>	<b>22,58</b>

Tableau 2.3 : Sources de financement et montants

Sources	Milliards F CFA			Millions UC			%
	M. locale	Devises	Total	M. locale	Devises	Total	Devises
FAD	3,55	9,82	13,37	4,67	12,94	17,61	59,60
RWSSI	0,79	1,18	1,97	1,04	1,55	2,59	100,00
GV	1,68		1,68	2,22	0,00	2,22	0,00
BEN	0,12		0,12	0,16		0,16	100,00
<b>Total</b>	<b>6,14</b>	<b>11,00</b>	<b>17,14</b>	<b>8,09</b>	<b>14,49</b>	<b>22,58</b>	<b>58,70</b>

Tableau 2.4 : Calendrier des dépenses par composante (millions UC)

Composantes	2013	2014	2015	2016	2017	Total	%
Composante A	3,74	12,74	1,98	0,88	0,51	<b>19,85</b>	87,90
Composante B	1,06	0,03	0,02	0,06	0,03	<b>1,19</b>	5,30
Composante C	0,41	0,30	0,27	0,27	0,29	<b>1,54</b>	6,80
<b>Total</b>	<b>5,21</b>	<b>13,07</b>	<b>2,27</b>	<b>1,21</b>	<b>0,82</b>	<b>22,58</b>	100,00

Tableau 2.5 : Répartition du financement par source et par catégorie (en millions UC)

CATEGORIES/SOURCES	FAD	RWSSI	GV	BEN	Total	%
TRAVAUX	10,62	1,55	1,80	0,16	<b>14,13</b>	62,60
BIENS	3,86				<b>3,86</b>	17,10
SERVICES	2,35	1,04			<b>3,39</b>	15,00
FONCTIONNEMENT	0,77		0,42		<b>1,19</b>	5,30
<b>Coûts totaux</b>	<b>17,61</b>	<b>2,59</b>	<b>2,22</b>	<b>0,16</b>	<b>22,58</b>	100,00

2.4.2 La contribution du Gouvernement (10 % du coût total du projet) couvrira 12 % des coûts de la composante « travaux » et 35 % du fonctionnement. La contrepartie nationale sera budgétisée annuellement à partir de 2013. La participation totale des bénéficiaires sera affectée aux travaux. Le don du fonds fiduciaire RWSSI sera affecté aux infrastructures d'AEPA en milieu rural pour 60% et à l'IEC pour 40%.

## **2.5 Zone et bénéficiaires visés par le projet**

2.5.1 Le projet couvrira 8 centres secondaires (Pala, Laï, Kelo, Fianga, Léré, Kyabe, Koumra et Moissala) et les zones rurales des régions du Mayo Kebbi Ouest, du Mayo Kébbi Est et de la Tandjilé. Le choix de la zone du projet a été guidé par : (i) le taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale de 53 % (72 % pour Mayo Kebbi et 62 % pour la Tandjilé) ; ii) les faibles taux d'accès à l'eau potable ; (iii) l'inadéquation entre la demande et les capacités actuelles de production, de stockage et de distribution d'eau ; (iv) l'existence d'études, d'inventaires et d'enquêtes socio-économiques dans les zones ciblées ; et (v) la nécessité de s'inscrire dans la continuité par le renforcement et l'amplification des acquis du PNEAR.

2.5.2 Le projet bénéficiera directement à environ 802 300 personnes (environ 30% de la population de la zone du projet) en 2017, pour l'eau potable et 152 437 personnes pour l'assainissement amélioré. Ainsi, le taux moyen de prévalence des maladies liées à l'eau et à l'assainissement baissera de 23% en 2010 à 16% en 2017. Le projet permettra la création de 800 emplois temporaires durant son exécution et environ 474 emplois permanents dont 52% pour les femmes après son achèvement. En outre, le MHUR, le MSP, les Municipalités, les Comités de Gestion de Points d'Eau (CGPE), les Associations des Usagers d'Eau (AUE) et la Cellule de Conseils et d'Appui à la Gestion (CCAG) bénéficieront d'un renforcement de capacités en matière de planification et de maîtrise d'ouvrage. Le secteur privé bénéficiera du projet en participant aux marchés des travaux, biens et services.

## **2.6. Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet**

2.6.1 La préparation de cette opération a été conduite de manière participative. Les différentes parties prenantes ont été consultées lors de la réalisation des études de faisabilité de l'AEPA des 15 centres secondaires et des inventaires et enquêtes socio-économiques menées dans le cadre du PNEAR, dans les régions de la Tandjilé, du Mayo Kebbi Est et du Mayo Kebbi-Ouest, en étroite collaboration avec les administrations locales et les élus locaux. Les missions de préparation et d'évaluation ont visité les régions ciblées, notamment les réalisations du PNEAR et ont rencontré les Autorités régionales, les Municipalités, les AUE, les CCAG, les CGPE et quelques chefs de villages par région pour apprécier la qualité des infrastructures du PNEAR, leur mode de gestion et le processus de choix des sites du nouveau projet et des modalités d'implications des futurs bénéficiaires.

2.6.2 A l'issue de ces consultations, il ressort que : (i) la demande motivée en AEPA est très forte ; (ii) l'état de la mobilisation sociale permet un choix judicieux des sites et des systèmes d'AEPA ; (iii) les options techniques et les sites retenus ont reçu le consentement des populations ; (iv) le mode de gestion des infrastructures et le prix de l'eau sont décidés par les populations de manière consensuelle ; et enfin (v) le paiement de l'eau ne pose aucun problème et en plus, les recettes générées par la vente de l'eau couvrent largement les charges récurrentes liées à l'exploitation de ces points d'eau.

2.6.3 Les parties prenantes consultées seront impliquées dans la mise en œuvre du projet, à travers les comités locaux de suivi, les comités régionaux de concertation, les AUE, les CGPE et les opérateurs privés. Les associations de quartiers seront mises à contribution dans les campagnes d'animation pour le changement de comportements en faveur de l'hygiène et de l'assainissement. En siégeant aux comités régionaux de concertation, ces intervenants évalueront trimestriellement l'exécution du projet, donneront leur point de vue sur la conduite du projet et suggéreront éventuellement des solutions en cas de besoin.

## **2.7. Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet**

2.7.1 Sur la base de la revue du portefeuille de mars 2012 (dont la note globale est de 2,2 sur 3) et des différents rapports de suivi des projets, les leçons tirées de la mise en œuvre des opérations de la Banque au Tchad de manière générale et dans le secteur de l'AEPA en particulier sont essentiellement de quatre ordres: (i) faible capacité de maîtrise d'ouvrages des services du MHUR et absence de coordination entre les intervenants ; (ii) lenteur dans le processus de passation des marchés ; et (iii) faibles capacités techniques des AUE, des CCAG, structures désignées pour la gestion des services d'AEP et des entreprises des travaux; et (iv) le caractère saisonnier des travaux d'AEP dans les zones du Sud (zones inondables). Cette situation se traduit par des retards dans la mise en œuvre et au niveau de la gestion durable des ouvrages.

2.7.2 Ces leçons et celles tirées des forces et faiblesses du PNEAR et des projets en cours (UE, AFD, KFW), ont conduit l'équipe du projet à prévoir: (i) le renforcement des capacités des structures impliquées dans la mise en œuvre du projet aussi bien au niveau central que décentralisé ; (ii) le recrutement d'un expert en acquisition ; (iii) l'organisation et la formation des CGPE, des AUE, et des CCAG pour une meilleure appropriation ; (iv) la prise en compte de du délai utile de 6 mois dans la programmation du projet ; et (v) la prise en charge sur les ressources du PNEAR, du financement des services de consultants pour : (a) l'actualisation des DAO des centres secondaires ; (b) l'actualisation du manuel de procédures financières et comptables et du logiciel de comptabilité du PNEAR afin de les adapter au nouveau projet ; et (c) la préparation des divers documents relatifs à la satisfaction des différentes conditionnalités liées au prêt et l'assistance pour le démarrage du projet.

## **2.8. Principaux indicateurs de performance**

2.8.1 La performance du projet sera mesurée à travers les principaux indicateurs retenus dans le cadre logique. Il s'agira, pour les indicateurs d'impact, à l'horizon 2017, (i) de l'évolution du taux de prévalence des maladies d'origine hydrique et autres maladies liées au manque d'hygiène et d'assainissement du milieu et, (ii) de l'évolution de la mortalité infantile et maternelle; pour les effets intermédiaires, (iii) du nombre de personnes additionnelles ayant accès à l'eau potable ; (iv) du nombre de personnes additionnelles ayant accès à des latrines améliorées et (v) du nombre d'emplois créés. En ce qui concerne les produits, les performances seront mesurées à travers : (i) le nombre d'ouvrages d'AEP; (ii) le nombre d'ouvrages d'assainissement réalisés dans les édifices publics ;(iii) le nombre de latrines construites dans les parcelles privées ;(iv) le nombre de cadres du MHUR formés, (v) le nombre de comités d'usagers de l'eau formés à la gestion des systèmes d'AEP ;et (vi) le nombre de conseillers communaux et membres des CCAG formés.

2.8.2 Les données de référence ont été collectées à partir des études de faisabilité, des enquêtes socio-économiques et les rapports d'activités du PNEAR ainsi qu'à travers la base de données du Ministère de l'hydraulique. Un expert en suivi évaluation, membre de l'équipe de coordination du projet centralisera les données collectées par les services déconcentrés des ministères et structures impliqués. Sur cette base, un rapport sur l'évolution des indicateurs sera produit trimestriellement et soumis aux responsables du projet, au Maître d'ouvrage, au Comité de pilotage et à la Banque pour analyse et actions correctives à prendre. A la fin du projet, une enquête sera conduite pour dégager l'impact global du projet sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, sur la santé et la prévalence des maladies d'origine hydrique dans la zone du projet.

### III – FAISABILITE DU PROJET

#### 3.1. Performance économique et financière

Tableau 3.1 : Principales données économiques et financières

TRE et VAN	20,54% ; VAN= 10,932 milliards FCFA
------------	--

3.1.1 Le taux de rentabilité économique (TRE) du projet est de 20,54% avec une VAN de 10,932 milliards de FCFA. L'analyse économique a été effectuée sur la base des coûts et avantages du projet. Les coûts économiques retenus sont les coûts du projet hors taxe y compris les imprévus physiques. Les coûts d'exploitation concernent les dépenses d'entretien sur la base de coefficient de coût d'entretien rapporté au coût des investissements (travaux et biens) et pratiqué actuellement. Plusieurs avantages économiques quantifiables ont été pris en compte, notamment i) les recettes issues de la vente d'eau ; ii) les dépenses de santé évitées pour le traitement des maladies d'origine hydrique ; iii) la valorisation du gain de temps observé dans l'approvisionnement en eau potable par rapport à la situation actuelle ; iv) les revenus issus des redevances aux mairies payées par les populations pour le ramassage des ordures ; et v) les revenus générés par l'utilisation des latrines publiques.

3.1.2 La sensibilité des performances économiques du projet a été analysée par rapport à : (i) l'accroissement de 10% des dépenses d'exploitation; (ii) la baisse de 10% des avantages économiques quantifiés; et (iii) l'action simultanée des deux facteurs sur le projet. Il résulte de cette analyse que les taux de rentabilité économique respectivement obtenus restent à des niveaux relativement appréciables comparés au taux de base. Toutefois, le projet paraît plus sensible à une diminution des recettes qu'à l'action simultanée impliquant l'accroissement des coûts d'exploitation et une diminution des recettes, les écarts par rapport au taux de rentabilité économique de base étant respectivement de 2,49 et 2,57 points.

3.1.3 **Analyse financière.** L'analyse financière prend en compte uniquement le volet AEP où il sera indiqué les résultats observés au niveau des comptes d'exploitation des AUE. Après analyse, il ressort que le compte d'exploitation des AUE dégage un bénéfice de 182 FCFA par m<sup>3</sup> d'eau vendu après déduction des charges dont la rémunération de 40 FCFA par mètre cube au profit des CCAG. Ce montant permet à l'AUE de constituer des provisions pour grosses réparations et le renouvellement des petits équipements, garantissant ainsi la durabilité du projet. Le détail de cette analyse se trouve en annexe B 7.



## **3.2. Impact environnemental et social**

### **Aspects environnementaux**

3.2.1 Le projet est classé en catégorie, sur la base de la nature des travaux et des impacts potentiels directs et indirects qu'ils peuvent engendrer. Un PGES a été élaboré et sera mis en œuvre afin d'atténuer les éventuelles incidences négatives. Le résumé de ce PGES a été publié sur le site web de la Banque conformément aux procédures en vigueur. Les principaux impacts environnementaux positifs attendus sont relatifs à : (i) la diminution de la prévalence des maladies d'origine hydrique ; (ii) l'amélioration du cadre de vie dans les ménages, les écoles et autres lieux publics par un meilleur accès aux services d'eau potable et d'assainissement ; (iii) un meilleur suivi des ressources en eau sur le plan quantitatif et qualitatif. Les principaux impacts négatifs anticipés sont relatifs aux risques liés à : (i) la qualité de l'eau et la baisse accélérée du niveau des nappes du fait des changements climatiques ; (ii) la pollution des eaux et des sols lors des travaux ; (iii) la pollution de l'environnement (vidanges).

3.2.2 Ces incidences environnementales seront limitées, réversibles et maîtrisables par l'application et le suivi de mesures d'atténuation appropriées dont notamment : (i) l'analyse systématique de la qualité de l'eau avant l'équipement des points d'eau et le traitement de l'eau selon les cas pour corriger les teneurs des éléments excédant les normes de l'OMS ; (ii) le suivi du niveau piézométrique de la nappe dans la zone du projet ; (iii) le respect des normes de gestion environnementale en vigueur et remise en état des sols aussitôt les travaux achevés.

### **Changements climatiques**

3.2.3 L'analyse des données de la pluviométrie fait ressortir une baisse de la hauteur des pluies de l'ordre de 200 mm (soit environ 20%) entre 1960 et 1990 et un décrochage des isohyètes du nord vers le sud. La majorité des modèles climatiques prédisent la hausse de la température moyenne de 0.3 à 0.5 degré Celsius tous les dix ans ainsi que la fréquence des épisodes de fortes précipitations et des sécheresses extrêmes.

3.2.4 Les principaux impacts probables des changements climatiques sur les eaux souterraines sont : (i) la baisse de la recharge des nappes ; et (ii) la détérioration de la qualité de l'eau. Les options d'adaptation retenues dans le cadre de ce projet sont : (i) l'élaboration de modèles d'exploitation adaptés sur la base du suivi du niveau piézométrique du niveau de la nappe dans la zone du projet et du suivi régulier de la qualité de l'eau ; et (ii) le renforcement des capacités des acteurs locaux en matière de gestion des déchets solides et excréta. Les options de mitigation retenues par le projet concernent : (i) la plantation de plus de 8000 arbres d'essence locales qui serviront de puits de carbone ; et (ii) la sensibilisation à la protection de l'environnement qui couvrira des thèmes incluant la gestion des déchets solides, la production de composte, etc.

**Réinstallation forcée** : le projet n'induit pas de réinstallation forcée de population.

### **Genre**

3.2.5 Le projet ne comporte pas d'impacts négatifs sur le genre. Par contre, il contribuera, en 2017, à l'augmentation du taux de participation des femmes à la gestion des points d'eau potable (30%) et des latrines institutionnelles (50%). Il permettra également de réduire la pénibilité de la corvée d'eau. Le Ministère de l'Action Sociale, de la Famille et de la Solidarité Nationale (MASFSN) ainsi qu'une représentante des associations féminines seront membres des comités régionaux de suivi du projet. Un Spécialiste en IEC ayant une expérience confirmée en genre fera partie de l'équipe du projet et s'occupera du suivi des activités de l'IEC et la mobilisation financière sociale.

3.2.6 A la demande, les associations des femmes développant des activités génératrices de revenus pourront bénéficier des branchements privés au niveau des centres secondaires et des AEP villageoises pour lesquelles la capacité du réseau le permet. Environ 160 agents de pré-collecte dont 50% de femmes bénéficieront de l'IEC, des formations et de la logistique en vue de leur professionnalisation et leur emploi permanent dans le domaine de l'assainissement. Cet appui permettra de promouvoir le secteur privé dans le domaine de l'assainissement avec une implication des jeunes et des femmes d'ici à l'an 2028.

## **Social**

3.2.7 Les bénéfices attendus sont importants en termes d'amélioration des conditions de vie suite à la baisse de la prévalence des maladies d'origine hydrique (diarrhées, dysenterie, bilharziose, fièvre typhoïde) de 23 à 16% et des maladies pandémiques (Paludisme, VIH/SIDA). La baisse de la morbidité et de la mortalité amélioreront la productivité du travail et généreront des économies estimées à 6,45milliards de FCFA en 2028. Le projet bénéficiera aux femmes et aux enfants qui sont les principaux concernés par la collecte de l'eau. En effet, les enfants et les femmes, libérés de la corvée de l'eau, pourront dégager plus de temps (2h30/j) pour les activités scolaires et d'autres activités lucratives pour les femmes. Il permettra un accès durable à l'eau potable pour 802 300 habitants et à l'assainissement pour 152437 personnes. Pendant son exécution, le projet permettra également la création de 800 emplois temporaires et de 474 emplois permanents dont 52% pour les femmes, après sa mise en œuvre.

3.2.8 Les revenus supplémentaires contribueront à la réduction du taux de pauvreté qui passera respectivement, en 2017, de 72% à 69,5% dans le Mayo-kebbi et de 62 % à 59,5% dans la Tandjilé. Les principaux acteurs du secteur bénéficieront d'un renforcement des capacités et des opportunités d'affaires. Pour tenir compte du niveau de pauvreté, le Gouvernement prend en charge plus de 90% des investissements. En revanche, le prix de l'eau pratiqué (400FCFA par m<sup>3</sup>), est fixé de manière consensuelle par l'AUE.

## **IV –EXECUTION**

### **4.1. Dispositions d'exécution**

#### **Organes d'exécution et de pilotage du projet**

4.1.1 Le projet est placé sous la tutelle du Ministère de l'Hydraulique Urbaine et Rurale (MHUR) et sous la responsabilité technique de la Direction générale de l'Hydraulique et de l'Assainissement composée de trois directions: la direction de l'hydraulique villageoise, la direction de l'hydraulique urbaine et de l'assainissement et la direction de l'hydraulique pastorale. Les deux premières citées seront impliquées dans la réalisation et le suivi des activités relevant de leurs compétences respectives.

4.1.2 Pour la gestion quotidienne du projet, la structure de coordination du PNEAR dont la performance a été jugée moyennement satisfaisante sera renforcée et placée sous la responsabilité de la Direction générale de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Le Gouvernement détachera au projet un personnel composé d'un coordonnateur, Ingénieur hydraulicien ou du Génie Rural, avec une expérience pertinente dans le suivi des projets d'eau, un comptable, un assistant en acquisition, un spécialiste en hygiène et assainissement avec des compétences avérées en communication communautaire et en genre et deux chefs d'antennes. Les CV de ces agents seront préalablement soumis à la Banque pour approbation. Cette équipe

sera appuyée par des experts en passation des marchés, en gestion financière et comptabilité et en suivi évaluation à recruter sur une base compétitive et après avis de la Banque. Au niveau régional, les activités du projet seront suivies par les deux chefs d'antennes affectés à Lai et à Pala et appuyés par les délégations régionales des zones concernées par le projet. La nomination du personnel de la cellule sera une condition préalable au premier décaissement.

4.1.3 Le pilotage du projet sera assuré au niveau national par le Comité Technique de Suivi (CTS), structure permanente, qui assure le pilotage de tous les programmes et projets du secteur du développement rural. Le CTS approuvera les programmes d'activités, le budget annuel, les rapports trimestriels et veillera au bon déroulement des activités du projet. Au niveau régional, le Comité Régional d'Action (CRA) existant sera renforcé et élargi aux élus locaux concernés pour le suivi des activités du projet. Ce comité, présidé par le Gouverneur, se réunira une fois par trimestre et le chef d'antenne en assurera le secrétariat. Au niveau des chefs-lieux des centres secondaires, le Comité Local d'Action (CLA) élargi aux élus locaux, aux autorités administratives, aux Délégués régionaux du MHUR, au Président de l'Association des Usagers de l'Eau (AUE), au représentant du CCAG et du Représentant des ONG féminines, assurera le suivi des activités.

### **Dispositions de passation des marchés**

4.1.4 L'analyse du système national de passation des marchés du Tchad par rapport aux principes fondamentaux de la Banque, de transparence, d'efficacité et d'équité permet de noter des divergences d'approche. Ces divergences touchent les principes de (i) transparence (absence de publicité systématique des avis de pré qualification pour les marchés de travaux), (ii) d'équité (obligations des entreprises étrangères à partir en groupement avec les sociétés nationales ; et (iii) d'éligibilité où le pays ne tient pas compte de la qualité d'appartenance des soumissionnaires aux pays membres de la Banque.

4.1.5 En attendant l'instauration d'un dialogue avec les autorités tchadienne en vue d'examiner les différences identifiées et de mettre en place un plan d'action pour assurer l'harmonisation des procédures et pratiques de passation des marchés publics, il a été recommandé de continuer à utiliser, pour la passation des marchés, les procédures et documents standards de la Banque ; Ainsi toutes les acquisitions de biens, travaux et services financées par le FAD, dans le cadre de ce projet, se feront conformément aux Règles et procédures de la BAD pour l'acquisition des Biens et Travaux, ou selon le cas, les Règles et procédures de la BAD pour l'utilisation des Consultants (édition mai 2008), en utilisant les dossiers types d'appel d'offres appropriés de la Banque. L'équipe du projet sera renforcée par un expert en passation des marchés maîtrisant les règles et procédures de la Banque. Un projet de plan de passation préparé par le projet pour les acquisitions dont elles ont la charge sera soumise à la Banque pour revue et approbation avant ou au plus tard au cours des négociations. Les détails sur les modes d'acquisition, les procédures de revue, les lois règlementation nationales et les évaluations des agences d'exécution sont définis à l'annexe technique B5.

### **Dispositions en matière de gestion financière, de décaissements et d'audit**

4.1.6. Une évaluation de la capacité de gestion financière de l'organe d'exécution a été effectuée conformément aux principes d'évaluation financière et aux directives de la Banque en la matière. L'objectif était de déterminer si : i) l'organe d'exécution dispose de capacités en gestion financière appropriées pour s'assurer que les fonds du projet seront utilisés dans le but prévu, de manière efficace et économique ; ii) les rapports financiers seront préparés de manière exacte, fiable et en temps voulu ; et que iii) les avoirs / biens du projet seront sauvegardés ; et le cas échéant proposer les mesures d'atténuation adéquates qui assureraient l'atteinte de ces objectifs.

4.1.7 Le risque de gestion financière du projet a été jugé élevé (E), et devrait être ramené à substantiel (S) avec l'application satisfaisante des mesures d'atténuation suivantes : (i) recrutement d'un spécialiste en gestion financière et comptable ayant des qualifications et une expérience jugées satisfaisantes par la Banque pour appuyer le ministère dans la comptabilité du projet et la production des informations financières ;(ii) désignation d'un assistant comptable ; (iii) adaptation du manuel actuel de procédures du PNEAR au présent projet ; (iv) adaptation du logiciel de comptabilité TOMPRO aux activités du nouveau projet, et (v) renforcement des capacités des agents en charge de la gestion financière du projet. Les états financiers du projet feront l'objet d'audits annuels conduits par un cabinet indépendant recruté sur la base d'une liste restreinte conformément aux règles et procédures de la Banque.

4.1.8 Les ressources du prêt et du don seront décaissées conformément aux règles et procédures de la Banque et selon trois méthodes de décaissement prévues comme suit: (i) la méthode de paiement direct pour le paiement des contrats,(ii) la méthode du compte spécial ou fonds de roulement pour le paiement des dépenses de fonctionnement, les frais de formation, les frais de missions sur le terrain, l'IEC et des petits contrats ne dépassant pas 20 00UC; et (iii) la méthode de remboursement pour les paiements des dépenses éligibles sur le prêt ou le don, effectués par l'Emprunteur. L'engagement de ces dépenses devra obtenir préalablement la non-objection de la Banque.

4.1.9 Les Autorités tchadiennes ouvriront quatre comptes spéciaux, l'un pour le prêt FAD, le deuxième pour le don FAD, le troisième pour le don RWSSI et le quatrième pour les fonds de contrepartie nationale. Ces quatre comptes seront gérés par l'Unité de coordination du projet qui justifiera au Gouvernement et à la Banque les dépenses effectuées afin d'obtenir leur reconstitution. L'ouverture de ces comptes spéciaux dans des banques de premier ordre jugées acceptables par le FAD constituera une des conditions au premier décaissement du prêt et des dons. Les instruments de paiement préparés par le comptable du projet seront conjointement signés par le Directeur Général de la DGHA et le Coordonnateur du projet.

## **4.2. Suivi**

4.2.1. Le projet sera exécuté sur une période de 60 mois. La Banque effectuera: i) une mission de lancement au premier trimestre 2013 ; ii) des missions semestrielles de supervision, conformément aux dispositions en vigueur ; et iii) une mission de revue à mi-parcours en juillet 2015.

4.2.2 Un système de suivi évaluation sera mis en place avec pour objectif de suivre et de mesurer les changements obtenus du fait du projet et au regard de l'impact et des effets sur les bénéficiaires ciblés. A cet effet, l'expert chargé du suivi évaluation assurera le suivi des indicateurs y compris la mise en œuvre du PGES. Il travaillera en étroite collaboration avec un expert en hygiène et assainissement qui suivra l'exécution du volet IEC. Les données de référence existent à travers les études socio-économiques et de faisabilité réalisées, les inventaires, enquêtes et rapports du PNEAR et enfin la base des données du MHUR. Le bureau de la Banque au Tchad jouera un rôle déterminant dans l'appui à l'organe d'exécution, dans les missions de supervision et dans le suivi de la mise en œuvre des recommandations y relatives.

Tableau du suivi des activités du projet :

N	ACTIVITES	RESPONSABLES	Echéance
1	Approbation du prêt/Don	BAD	Juillet 2012
2	Signature du Protocole de prêt/Don	Gouvernement/BAD	Septembre 2012
3	Adaptation et validation des manuels de procédures du projet	DGHA/BAD	Octobre 2012
4.	Satisfaction des conditions de mis en vigueur	Gouvernement	Décembre 2012
5	Signature de la convention pour la mise en œuvre de l'IEC	DGHA/BAD	Décembre 2012
6	Satisfaction conditions 1 <sup>er</sup> décaissement.	Gouvernement/BAD	Janvier 2013
7	Lancement du projet	Gouvernement/BAD	Février 2013
8	Recrutement de l'Ingénieur Conseil	DGHA/BAD	Mars 2013
9	Lancement des appels d'offres	DGHA/BAD	Février 2013
10	Exécution des prestations	Entreprises/Gouv	Juin 2016
11	Evaluation à mi-parcours	Gouvernement/BAD	Juillet 2015
12	Achèvement des activités	Gouvernement/BAD	Décembre 2017
13	Rapport d'achèvement du projet	Gouvernement	Décembre 2017

### 4.3. Gouvernance

4.3.1 Au Tchad, les problèmes de gouvernance demeurent une préoccupation au niveau de la gestion des finances publiques et particulièrement au niveau des marchés publics. Outre le recours au gré à gré, le processus de passation des marchés accuse des délais extrêmement longs. Par ailleurs, le cadre institutionnel et organisationnel existant ne fonctionne pas de manière satisfaisante en raison d'une part, du non-respect des règles et procédures en vigueur, et d'autre part, de la faiblesse des capacités en ressources humaines des structures en charge de ce processus.

4.3.2 Pour y remédier, deux actions sont envisagées: (i) au niveau national, la Banque finance, le Projet d'Appui au Renforcement des Capacités en Gestion Economique et Financière et la formation des COJO et de l'OCMP ; (ii) au niveau du projet, il est prévu le recrutement d'un spécialiste en acquisitions, la formation des membres de la Cellule de Coordination du projet et de la DGHA aux règles et procédures d'acquisitions de la Banque. Les missions de supervision, les audits financiers et un audit des acquisitions permettront de s'assurer de la cohérence entre les prestations de service, les travaux effectivement réalisés et les décaissements.

### 4.4 Soutenabilité

4.4.1 L'approche participative prônée par le Gouvernement et ayant impliqué les acteurs locaux, les élus, l'administration et le MHUR est de nature à favoriser l'appropriation du projet par les bénéficiaires et cela contribuera à la durabilité des réalisations. Celle-ci sera également garantie par la capacité des bénéficiaires et du maître d'ouvrage à assurer la gestion, l'entretien et la maintenance convenables des infrastructures réalisées. Dans les zones rurales, le Gouvernement a mis en place un dispositif d'exploitation des points d'eau géré par les CGPE qui fonctionne de manière satisfaisante. Au niveau des centres secondaires (gérés par les AUE), le système de délégation par affermage aux opérateurs privés, avec l'appui des CCAG, s'est avéré moins performant en raison de l'insuffisance des capacités techniques à prendre en charge la réparation des différentes pannes.

4.4.2 Pour remédier à ces lacunes, le projet prévoit des formations en maintenance des équipements et en entretien des réseaux à l'intention des exploitants (AUE, CGPE et opérateurs privés). Les CCAG seront également renforcées et mieux régulées par le MHUR pour qu'elles jouent avec plus d'efficacité leur rôle d'appui conseil et d'appui technique aux AUE et aux municipalités afin d'assurer un service public de l'eau de qualité et continu. Les services des CCAG, rémunérés à raison de 40 FCFA/m<sup>3</sup> vendu, ont permis en 5 ans à 55 AUE de mobiliser 300 millions de FCFA grâce à la vente de l'eau. Ces ressources constituent des fonds d'entretien, de renouvellement des équipements ou d'extension des réseaux. En milieu rural, les recettes générées par la vente de l'eau permettent de couvrir largement les charges d'entretien, de maintenance et d'achat de pièces évaluées annuellement à environ 85 000 FCFA pour le point d'eau équipé d'une pompe manuelle et à 250 000 FCFA pour la pompe motorisée. En ce qui concerne l'assainissement, outre les provisions budgétaires annuelles des mairies, l'éducation à l'hygiène amènera les populations à percevoir l'importance de cet aspect sur la santé et elles s'engageront à construire et entretenir leurs latrines améliorées.

## **4.5 Gestion des risques**

4.5.1 Les principaux risques pesant sur la réalisation du projet sont : (i) faible capacité de la DGHA à assurer la maîtrise d'ouvrage du projet, (ii) lourdeur et lenteur des procédures de passation des marchés, (iii) inefficacité du système d'entretien et de maintenance des réseaux d'adduction d'eau et des latrines et (iv) retard dans le versement de la contrepartie nationale.

4.5.2 Les mesures de mitigation envisagées concernent notamment: (i) le recrutement d'un ingénieur Conseil pour le contrôle et la surveillance des travaux, le renforcement des capacités de la DGHA (formation, acquisition d'équipements et de matériels) ;(ii) le renforcement des capacités des COJO et de membres des autres commissions, recrutement d'un expert en acquisition; (iii) la mobilisation sociale, les activités IEC, l'organisation et la formation des CGPE et AUE et (iv) meilleur suivi de la programmation budgétaire et renforcement du dialogue avec le pays.

## **4.6 Développement des connaissances**

4.6.1 La mise en œuvre du projet permettra, au stade de l'exploitation, de comparer les résultats du mode de gestion directe par les AUE des systèmes d'AEP mis en place et celui consistant à céder la gestion aux privés par affermage. L'expérience de l'intervention d'une structure intermédiaire privée de conseil et d'appui à la gestion (CCAG) et son effet sur l'amélioration de la performance dans la gestion des systèmes pourront guider la conception du mode de gestion approprié dans les cas similaires.

4.6.2 En outre, la mise en œuvre du projet permettra de développer des connaissances sur l'état des ressources en eau, l'influence des changements climatiques sur ces ressources et le potentiel de leur renouvellement. Cela permettra d'exploiter de façon optimale les ressources en eau souterraines. L'approche globale envisagée de construire des latrines dans les édifices publics et la réponse positive obtenue en termes de demandes d'appui des ménages pour la construction des latrines améliorées traduira l'efficacité de l'approche de sensibilisation utilisée et sera dupliquée dans d'autres projets.

4.6.3 Ces connaissances seront systématiquement captées et consignées dans les rapports de suivi évaluation, des missions de supervision et des rapports périodiques qui seront partagés au niveau de l'Administration et de la Banque. Les connaissances acquises seront également reflétées dans le rapport d'achèvement du projet et postées dans le système d'archivage de la Banque et injectées dans la base de données du MHUR.

## **V. CADRE JURIDIQUE**

### **5.1. Conditions liées à l'intervention de la Banque**

L'entrée en vigueur de l'accord de prêt sera subordonnée à la réalisation par l'Emprunteur des conditions prévues à la section 5.0.1 des Conditions Générales. Les dons entreront en vigueur dès la signature des protocoles y relatifs.

Le Fonds ne procédera au premier décaissement des ressources du prêt et don que si l'Emprunteur, outre l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, a réalisé à la satisfaction du Fonds les conditions suivantes :

- i) Fournir au Fonds la preuve de la désignation par le MHUR: (i) du coordonnateur du projet ; (ii) des deux Chefs d'antennes ; et (iii) d'un spécialiste en hygiène et assainissement. Le curriculum vitae de chacun de ces quatre cadres devra être préalablement approuvé par le Fonds;
- ii) Fournir au Fonds la preuve de l'ouverture par la Cellule de Coordination du Projet (CCP) des trois comptes spéciaux auprès d'une banque de premier rang acceptable par le Fonds pour recevoir respectivement les ressources du prêt, du don FAD, du don RWSSI ;
- iii) Fournir au Fonds la preuve de l'ouverture du compte destiné à recevoir la contrepartie gouvernementale ;
- iv) Fournir la preuve de la mise à la disposition de la CCP de locaux fonctionnels constitués d'au moins 5 bureaux au sein de la Direction Générale de l'Hydraulique et de l'Assainissement pouvant regrouper l'ensemble des cadres de la Coordination du projet et de son personnel d'appui technique.

### **5.2 Conformité avec les politiques de la Banque :**

Le présent projet est en conformité avec toutes les politiques en vigueur de la Banque.

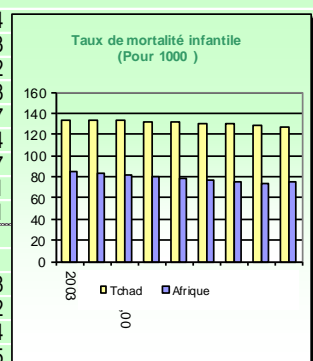
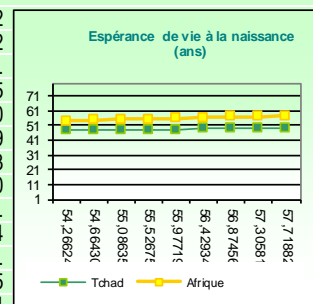
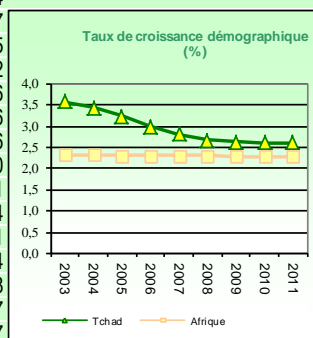
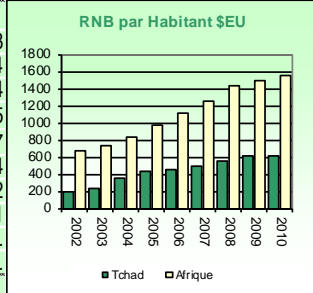
## **VI – RECOMMANDATION**

La direction recommande que le Conseil d'administration approuve la proposition de prêt FAD d'un montant de 10,71 millions d'UC, d'un Don FAD de 6,90 millions d'UC et d'un don RWSSI de 3 millions d'euros au Gouvernement de la République du Tchad pour financer le projet et selon les conditions énoncées dans le présent rapport d'évaluation.

## Tchad

### INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

	Année	Tchad	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
<b>Indicateurs de Base</b>					
Superficie ("000 Km <sup>2</sup> )	2011	1 284	30 323	80 976	54 658
Population totale (millions)	2011	11,5	1 044,3	5 733,7	1 240,4
Population urbaine (% of Total)	2011	28,2	40,4	45,5	75,4
Densité de la population (au Km <sup>2</sup> )	2011	9,2	36,1	59,9	36,5
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2010	620	1 549	3 304	38 657
Participation de la Population Active - Total (%)	2011	56,9	74,7	65,0	60,4
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2011	45,2	42,5	49,2	50,2
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain	2007	0,380	0,502	0,694	0,911
Indice de développement humain (rang sur 187 pays)	2011	183	...	...	...
Population vivant en dessous de 1,25 \$ par Jour (%)	2007-09	...	40,0	22,4	...
<b>Indicateurs Démographiques</b>					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2011	2,6	2,3	1,3	0,4
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2011	4,5	3,4	2,3	0,7
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2011	45,4	40,4	28,7	16,5
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2011	2,9	3,4	5,9	16,2
Taux de dépendance (%)	2011	93,1	78,1	53,0	48,6
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2011	98,9	99,5	103,4	94,6
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2011	22,7	24,4	26,2	23,6
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2011	49,6	57,7	77,7	67,0
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2011	51,0	58,9	68,9	81,1
Taux brut de natalité (pour 1000)	2011	44,2	34,5	21,1	11,4
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2011	16,0	11,1	7,8	10,1
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2011	126,6	76,0	44,7	5,4
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2011	200,2	119,5	67,8	7,8
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2011	5,9	4,4	2,6	1,7
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2010	1100,0	530,7	230,0	13,7
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2010	4,8	28,6	61,2	72,4
<b>Indicateurs de Santé et de Nutrition</b>					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2007-09	4,0	57,8	112,0	276,2
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2007-09	28,0	134,7	186,8	708,2
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié	2010	22,7	53,7	65,3	...
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2010	51,0	65,7	86,3	99,5
Accès aux services de santé (% de la population)	2007-09	...	65,2	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2010	13,0	39,8	56,1	99,9
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH	2009	3,4	4,3	0,9	0,3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2010	276,0	241,9	150,0	14,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2010	52,0	85,5	95,4	...
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2010	46,0	78,5	84,3	93,4
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2007-09	33,9	30,9	17,9	...
Apport journalier en calorie par habitant	2007	2 056	2 462	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2009	3,9	2,4	2,9	7,4
<b>Indicateurs d'Education</b>					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2010	92,5	101,4	107,8	101,4
Primaire - Filles	2010	78,0	97,6	105,6	101,3
Secondaire - Total	2010	24,6	47,5	64,0	100,2
Secondaire - Filles	2010	14,6	44,3	62,6	99,8
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2009	14,0	44,3	60,7	81,7
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2010	34,5	67,0	80,3	98,4
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2010	45,0	75,8	86,0	98,7
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2010	24,2	58,3	74,9	98,1
Dépenses d'éducation en % du PIB	2010	2,8	4,6	4,1	5,1
<b>Indicateurs d'Environnement</b>					
Terres arables (en % de la superficie totale)	2009	3,4	7,6	10,7	10,8
Taux annuel de déforestation (%)	2007-09	0,6	0,6	0,4	-0,2
Forêts (en % de la superficie totale)	2010	9,2	23,0	28,7	40,4
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2009	0,0	1,1	2,9	12,5



Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD; dernière mise à jour: juin 2012  
 Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux.  
 Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponibles.



## Tableau du portefeuille de la BAD dans le pays

## Secteur agricole

Nom	Type <sup>1</sup>	Montant (UC)	Date d'approbation	Date de clôture	Taux de décaissement (%)
Projet appui aux infrastructures rurales	P (50%) D (50%)	10.400.000	juillet 2011	31 déc 2016	0,00
Projet de gestion et de valorisation des ressources naturelles (PGRN)	P	4.270.000	Avril 2005	31 déc 2012	37,74
	D	2 000 000	Avril 2005		72,17
PGRN- Prêt supplémentaire	P	9.570.000	Janvier 2011	31 décembre 2012	0,00
Projet développement durable du Bassin du Lac Tchad	D	30 000 000	Décembre 2008	31 décembre 2015	7,25
Projet développement Filière Coton	D	5 000 000	Février 2007	31 décembre 2013	19,93
Projet Développement de la pêche	D	10.000.000	Novembre 2005	Décembre 2012	51,23
<b>TOTAL APPROUVE</b>		<b>71.240.000</b>			<b>15,75</b>

## Secteur de l'eau et de l'assainissement

Programme national en eau et d'assainissement/ rural (PNEAR)	D	13.000.000	Juillet 2006	Novembre 2012	75,00
<b>TOTAL APPROUVE</b>		<b>13.000.000</b>			<b>75,00</b>

## Secteur transport

Projet de Bitumage de la route Koumra-Sarr	D	31 600 000	Juin 2009	Décembre 2013	38,33
Programme de facilitation des transports	D	19 000 000	Mars 2008	Décembre 2012	52,36
<b>TOTAL APPROUVE</b>		<b>50 600 000</b>			<b>41,05</b>

## Secteur social

Projet d'appui au secteur de l'éducation (PASE)	D	2.400.000	Mai 2004	Juin 2012	66,00
Projet d'appui à l'initiative du bassin du lac Tchad	D	10 000 000	Octobre 2006	Décembre 2013	53,06
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>12.400.000</b>			<b>55,56</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>147.240.000</b>			
<b>Total PRÊT</b>		<b>19.040.000</b>			<b>8,5</b>
<b>Total DON</b>		<b>128.200.000</b>			<b>37,0</b>

<sup>1</sup> P : prêt, D : don

## Principaux projets connexes financés par la Banque et d'autres partenaires au développement du pays

Axes prioritaires du DSRP	Axes prioritaires sectoriels	Projet	Estimation en (FCFA)	Période	Parties prenantes
1. Création d'un environnement favorable à une croissance robuste et diversifiée  2. Exploitation du potentiel du développement rural  3. Développement des infrastructures	1. Renforcement des acquis en matière de santé animale	Projet d'Appui au système d'Elevage Pastoral (PASEP)	24 969 224 900	2004-2011	BAD, OPEP BADEA, GVT du Tchad
		Etude sur la transhumance	115 991 300	2010-2010	BAD
		Recensement du cheptel transhumance	972 457 600	2010-2014	BAD, UE, GVT
		Le Projet d'Amélioration de la Gestion des Ressources Pastorales au Tchad (PAGRPT)	180 000 000	2009-2011	FAO
	2. Meilleure exploitation des ressources pastorales	Projet d'Appui à la Filière Bovine	4 263 714 000	2009-2012	Union Européenne
		Projet d'hydraulique pastorale dans le Tchad Central "Almy Al Afia"	12 196 000 000	2004-2008	AFD
		Programme hydraulique pastorale Tchad Oriental "AlmyBahaim" (phase III)	5 248 000 000	2005-2010	AFD
		Projet d'hydraulique pastorale au Sahel	10 003 500 000	2010-2014	FIDA, Coopération Suisse
<b>Total</b>		<b>57 948 887 800</b>			

Carte de la zone du projet

